



UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

www.umespe.com - umespe@club-internet.fr

PARIS, le 11 avril 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES INQUIÉTUDES DE L'UMESPE FACE AU RAPPORT DU SÉNATEUR LARCHER

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a lu avec intérêt les propositions pour l'hôpital du sénateur Larcher, ancien président de la Fédération Hospitalière de France pour la prochaine réforme de notre système de soins.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. se félicite de la volonté de réforme et de restructuration pour rendre plus efficaces les structures hospitalières car la France a besoin d'un Hôpital plus efficient et d'une complémentarité ville-hôpital basée sur la coopération et le partenariat.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a des doutes sur l'efficacité des moyens proposés, si un changement profond de méthode ne se fait pas au niveau des différentes administrations et agences (DHOS, INCa...) qui multiplient, sans coordination, les contraintes administratives pour les soignants sans efficience, ni pertinence clinique.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. n'a trouvé, dans ce rapport, aucun élément crédible sur la pertinence financière, une réelle volonté de convergence «public-privé» dans le domaine de la tarification à l'activité, l'introduction de la maîtrise médicalisée à l'hôpital et la mise en place de moyens techniques permettant de réduire l'inflation inutile des dépenses hospitalières, conformément aux propos qu'avait tenus le Président Sarkozy face à la délégation de la C.S.M.F.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. s'oppose au principe de contrats tripartites (ARS- établissements de soins privés - médecins) car nous connaissons déjà le danger d'une telle situation où les praticiens se voient imposer des contraintes et une sujétion par les établissements sans aucun bénéfice financier.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. en résumé, considère que ce rapport fait une trop grande place aux désirs de la Fédération Hospitalière Française et au mécanisme administratif, chronophage et inefficace mis en place par la DHOS depuis de trop nombreuses années.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande au gouvernement de régler immédiatement le problème de la permanence des soins des médecins spécialistes non reconnus dans leur mission de santé publique, l'absence de reconnaissance financière de toutes les missions d'intérêt général au sein de l'établissement (CME, CLIN, CLUD...), en l'absence de réponse immédiate nous appellerons les médecins spécialistes libéraux à se retirer de ces missions au 1^{er} juillet 2008.